







CHÉQUIER CULTURE

Le Chéquier culture est une mesure financée par la Ville de Genève et les communes partenaires, destinée aux personnes ayant un revenu modeste, que l'on peut utiliser dans un grand réseau culturel. Six chèques, d'une valeur de CHF 10 chacun, peuvent être employés individuellement ou cumulés dans leur totalité. Ils peuvent également être utilisés en paiement partiel ou total du billet de votre invité·e.

Le Chéquier est proposé aux personnes qui ont plus de 21 ans et moins de 65 ans; ne sont pas étudiantes; bénéficient du subside groupe 1, 2, 3, ou 100% du Service de l'assurance-maladie et qui sont domiciliées en Ville de Genève ou dans l'une des communes partenaires. Les chèques sont individuels, nominatifs et valables durant l'année en cours.

Les personnes éligibles au Chéquier culture peuvent le retirer, sur simple présentation de leur attestation de subside et d'une pièce d'identité, en se rendant à la réception de la mairie.

> SALLE LA MANEAGON SALLES DES SOCIÉT



FONDS DE DÉCORATION **BANCS BANANES**



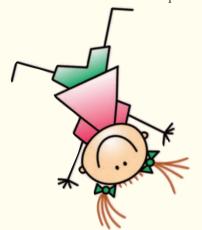




Encadrer des enfants et travailler depuis la maison, c'est possible! DEVENEZ ACCUEILLANTE FAMILIALE!

La forte demande de structures pour la petite enfance est toujours autant présente, des solutions doivent pouvoir être proposées aux familles veyrites pour les enfants en âge préscolaire de 4 mois à 4 ans.

Dour ce faire, la commune de Veyrier peut vous accompagner dans votre rôle d'accueillante familiale. Vous aurez un statut d'indépendante, tout en ayant la possibilité d'un accompagnement initial de 15 heures maximum effectué par une fiduciaire, notamment en ce qui concerne les assurances sociales :



- Aide à la demande de validation du statut d'indépendant auprès de l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS)
- Organisation d'un rendez-vous avec une assurance pour expliquer toutes les possibilités et les tarifs des assurances non obligatoires
- Aide à la déclaration pour la déduction d'une part du loyer auprès de l'Administration fiscale cantonale (AFC)
- Mise en place d'un contrat-type pour chaque famille
- Mise en place d'un fichier-type pour la facturation aux familles
- Mise en place d'un fichier-type pour le suivi de la comptabilité
- Formation sur l'ensemble des éléments mis à sa disposition
- Accompagnement et suivi sur les premiers mois d'activité
- Conseil pour les déclarations de revenus.

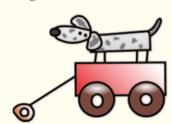
Ce forfait de 15 heures est à gérer directement auprès de la fiduciaire, par la prise de rendez-vous individuels. D'autres questions résiduelles liées à l'activité indépendante ou de nature fiscale peuvent également y être traitées.

En complément de cet accompagnement initial, la fiduciaire propose un accompagnement des traitements administratifs et financiers de leur activité pour un coût mensuel de CHF 100. La commune de Veyrier participera à hauteur de la moitié de ce montant. Cette prestation inclut la facturation mensuelle aux parents et un suivi des paiements, avec d'éventuels rappels et mise en poursuite le cas échéant.



https://www.ge.ch/devenir-accueillante-familiale-jour/obtenir-autorisation

Par ailleurs, la commune participe partiellement aux cotisations sociales, de prévoyance et aux frais de primes d'assurances perte de gains sous la forme de subventions :



- Pour les assurances sociales : participation de 50% des cotisations, sur la base des factures de cotisations de l'OCAS
- Pour la prévoyance : participation de 50% des cotisations, sur la base de l'attestation de versement à l'institution de prévoyance
- Pour l'assurance perte de gains : versement mensuel forfaitaire jusqu'à CHF 100 par enfant gardé à plein temps (EPT – dès 40 heures de garde par semaine)

De plus, en cas de facturation aux parents de frais de garde inférieurs au seuil de CHF 8 de l'heure par enfant, la commune prend en charge l'alignement tarifaire, sous réserve de l'approbation préalable du service social.

Exemple : selon les conditions financières des parents, et sur la base d'une grille tarifaire annexée au contrat de garde, l'enfant est accueilli au sein de la famille d'accueil au tarif horaire préférentiel de CHF 5. La commune versera à l'accueillante familiale une subvention supplémentaire correspondant à CHF 3 de l'heure, sur la base des présences effectives de l'enfant, transmises mensuellement à la fiduciaire, au plus tard le 5 du mois suivant.

Enfin, la commune offre pour chaque accueillante familiale, un unique cours de formation continue par année, proposé par la Fondation 022 familles. Étant donné que les formations se déroulent en dehors des heures d'accueil, les heures de formation ne seront pas rémunérées.

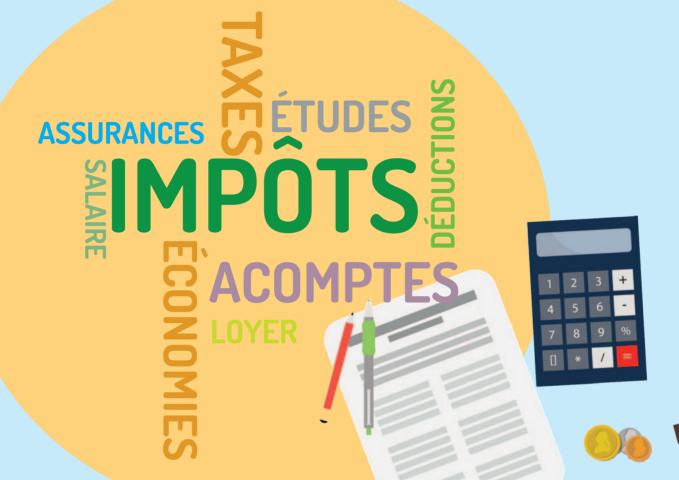
En cas d'intérêt, consultez notre mode d'emploi à l'adresse : https://veyrier.ch/cf_docs/mode-demploi-accueil-familial-de-jour ou adressez-vous au Service de la Cohésion sociale de la commune de Veyrier Dans un prochain numéro, vous aurez le plaisir de découvrir le témoignage d'une accueillante familiale qui vous donnera peut-être envie de vous lancer dans cette jolie aventure de partages et d'échanges avec les enfants et leurs familles.







Besoin d'aide pour remplir ta déclaration d'impôts?



Tu as entre 18 et 25 ans? Tu as l'obligation de remplir une déclaration d'impôts, même si tu n'as pas de ressources! On peut te donner un coup de main.



Rejoins-nous aux ateliers gratuits le 15 ou 16 mars 2023 de 18h à 20h

École de Grand-Salève - Salle du Fil d'Argent





VEYRIER

PASSEPORT VACANCES

45ème édition du Passeport Vacances : les activités se dérouleront du 3 au 28 juillet 2023

Le Passeport Vacances propose une grande variété d'activités dans la région de Genève pendant le mois de juillet. Il vise à offrir des vacances très abordables tout en favorisant l'autonomie des enfants âgés de 10 à 15 ans, en les invitant à concevoir leur propre programme, par une sélection d'activités de leur choix.

Le programme, sans cesse renouvelé, se construit chaque année grâce à une collaboration efficace entre les secteurs public et privé (communes, entreprises, associations) ainsi que divers groupements qui souhaitent partager leur savoir.

- Pour les enfants nés entre 2008 et 2013
- CHF 80 pour 15 activités maximum
- Plus de 100 activités à choix
- Transports hors canton en train CFF et minibus inclus dans le passeport
- Tickets TPG à la charge des parents pour les déplacements dans le canton de Genève

Période de pré-réservations : du 8 au 21 mai 2023

Pour de plus amples informations :

- www.passeport-vacances-ge.ch
- www.022familles.ch
- www.familles-geneve.ch



INSCRIPTIONS PARASCOLAIRES

Les inscriptions parascolaires 2023-2024 au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire auront lieu du 20 mars au 9 mai 2023.

Les inscriptions doivent être effectuées en ligne par le portail internet my.giap.ch en utilisant le compte e-démarches de l'Etat de Genève.

Pour les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour, personnes non-contribuables à Genève), la ligne téléphonique 022.304.57.70 dédiée aux inscriptions parascolaires sera à disposition selon les horaires indiqués sur le site internet www.giap.ch.

Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.

INSCRIPTIONS PETITE ENFANCE

L'inscription pour la rentrée scolaire 2023-2024 se fait uniquement au travers du formulaire téléchargeable sur le site internet de la commune : https://veyrier.ch/petite-enfance/jusqu'au 31 mars prochain.

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Merci!

Merci à toutes et tous nos bénévoles qui, au quotidien, viennent aider les équipes à servir les repas aux enfants dans les restaurants scolaires de la commune.

Votre aide nous est précieuse.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles désireux de donner un peu de leur temps pour assurer des remplacements.

Pour plus de détails et toute inscription, merci de contacter : Mathilde Girardin-Zufferey

- 022 899 10 38
- m.girardin-zufferey@veyrier.ch





Grands_ Esserts



Suivi de chantier aux Grands Esserts

Avancement du projet

En ce premier trimestre 2023, les travaux d'excavation sont en cours de finalisation sur l'îlot «Cour de Vessy» et sur l'îlot «Ferme» (projets situés le long du chemin des Beaux-Champs, du même côté que la Ferme Vecchio) afin de laisser place à l'installation des maçons. Les travaux relatifs aux réaménagements des routes cantonales se poursuivent également et plus spécifiquement sur l'axe de la route de Vessy.

Au vu de l'activité des différents projets et des interventions relatives aux réseaux effectuées par les SIG, une gestion adaptée du trafic sur le secteur a dû être mise en œuvre. On note à titre d'exemple, les restrictions d'accès en vigueur sur le chemin des Beaux-Champs et les autres chemins de liaisons alentours. Les stocks de terres présents au sein du périmètre (emprise du PLQ Cirses) sont maintenus avec une attention particulière sur la préservation des terres arables en vue d'une réutilisation ultérieure.

Des informations plus complètes et des mises à jour sont actuellement disponibles sur le site internet dédié www.grands-esserts.ch. En cas de questions relatives aux travaux en cours, nous vous invitons à également contacter le bureau EDMS (M. Benoît TOGNAZZI) au 022 884 84.

Enfin, il est précisé qu'un recours a été déposé à la Chambre administrative de la Cour de justice à Genève, à l'encontre du plan localisé de quartier (PLQ) n°30082 Cirses adopté par le Conseil d'Etat le 9 novembre 2022.



Retrouvez toutes les informations sur www.grands-esserts.ch

